

Communiqué de presse

25 avril 2022

Décisions contre-productives du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral irrite les organes d'exécution cantonaux avec des mesures beaucoup trop compliquées, dont l'efficacité peut être remise en question. Bien que la CDCA et la COSAC aient déjà souligné avec insistance, lors de l'élaboration du projet mis en consultation et plus tard dans leurs prises de position, que de nombreuses nouvelles mesures ne pouvaient pas être contrôlées de manière crédible et qu'elles étaient discutables sur le plan agronomique, le Conseil fédéral a ignoré toutes ces préoccupations cantonales.

« Contre-productif ! » C'est ainsi que la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) commente le premier train d'ordonnances adopté par le Conseil fédéral le 13 avril 2022 pour mettre en œuvre l'initiative parlementaire 19.475, « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides », à laquelle le Parlement avait ajouté la trajectoire de réduction des nutriments.

Avec ce paquet d'ordonnances, la politique agricole s'éloigne encore plus de la simplification administrative, réclamée depuis des années par les cantons. Les coûts de la mise en œuvre de la politique agricole sont ainsi poussés à la hausse. La demande d'instruments crédibles et ciblés dans la mise en œuvre de la politique agricole n'a une nouvelle fois pas été prise en compte.

Avec ses décisions du 13 avril 2022, le Conseil fédéral rate l'occasion d'attester du grand professionnalisme aux agricultrices et agriculteurs. Ils sont prêts à mettre en œuvre toutes leurs compétences professionnelles pour renoncer aux produits phytosanitaires officiellement autorisés et à faire preuve de prudence dans leur utilisation, au-delà de ce qui est prescrit. Les cantons comptent également parmi les partenaires les plus importants pour atteindre les objectifs de l'initiative parlementaire. Ces dernières années, ils ont investi des moyens considérables dans des programmes cantonaux qui visent à réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais de ferme, dans la formation de base et continue ainsi que dans le conseil aux exploitations. La LDK demande au Conseil fédéral de collaborer enfin avec les cantons et les familles paysannes afin de construire l'avenir de l'agriculture suisse.

Avec étonnement, la CDCA constate que le Conseil fédéral ne présente rien à ce jour concernant la mise en œuvre d'autres risques liés à l'utilisation de substances dangereuses pour les ressources naturelles. L'initiative parlementaire demande en effet d'étendre l'obligation de déclaration aux utilisateurs non agricoles et aux biocides. La CDCA demande au Conseil fédéral de mettre rapidement en œuvre cette partie de la volonté du Parlement.

Pour plus d'informations :

Roger Bisig, Secrétaire général de la CDCA
Téléphone : 031 320 11 52 ; E-Mail : roger.bisig@ldk-cdca.ch

C'est quoi la CDCA ?

La "Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture" (CDCA) réunit les membres des gouvernements des 26 cantons et de la Principauté du Lichtenstein qui sont responsables de l'agriculture. La CDCA s'engage en faveur d'une politique agricole suisse et de la promotion de conditions cadres optimales pour une agriculture productive et rurale. Elle encourage la collaboration entre les cantons, avec la Confédération et avec les organisations qui représentent les intérêts de l'agriculture ou qui traitent de questions touchant à l'agriculture.
www.ldk-cdca.ch